



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1006
26 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général présente le rapport ci-après, concernant la situation au Libéria, comme le Conseil lui a demandé de le faire avant le 2 septembre 1994, ainsi que le Président du Conseil l'a consigné dans sa déclaration du 13 juillet (S/PRST/1994/33).

2. Dans cette déclaration faite au nom du Conseil, le Président a noté que le processus de paix avait fort peu progressé, que le Gouvernement national de transition du Libéria n'avait pas réussi à étendre effectivement son autorité en dehors de la région de Monrovia et que le quasi-arrêt du désarmement avait entravé les préparatifs des élections. Le Conseil a donc engagé le Gouvernement national de transition, agissant en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et avec l'appui de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), à réunir avant le 31 juillet 1994 les factions libériennes intéressées afin d'examiner les problèmes affectant le désarmement et de convenir d'un plan réaliste de reprise du désarmement, en fixant une date pour mener celui-ci à bien.

3. Le Conseil de sécurité s'est par ailleurs déclaré inquiet des violations du cessez-le-feu, du grand nombre de personnes déplacées et des atrocités contre les civils. Il a déploré les attaques contre le personnel de la MONUL et du Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO chargé de surveiller le cessez-le-feu au Libéria (ECOMOG) et a regretté que l'on ne puisse pas compter sur des moyens de financement suffisants pour soutenir les contingents de l'ECOMOG, malgré plusieurs appels à la communauté internationale. Le Conseil a par ailleurs demandé au Secrétaire général de faire en sorte que toutes les informations que la MONUL recueille au sujet des violations du cessez-le-feu et de l'embargo sur les armes lui soient communiquées sans tarder et soient largement diffusées, selon qu'il convient.

II. ASPECTS POLITIQUES

4. Près de six mois après son installation, le 7 mars 1994, le Gouvernement national de transition n'est toujours pas complètement constitué. Plusieurs ministres adjoints restent en fonctions, de même que les directeurs d'organismes autonomes et de sociétés publiques qui ont été nommés par le Gouvernement

provisoire d'unité nationale. Le Conseil d'État et le Conseil des ministres siègent fréquemment mais ne progressent guère, les membres de ces organes se considérant davantage, semble-t-il, comme les porte-parole de ceux qui les ont nommés que comme les composantes d'un exécutif unifié. Les factions estiment que le Gouvernement ne sera entièrement représentatif que lorsque chaque fonction aura un nouveau titulaire, tandis que pour certains membres du Conseil d'État une totale représentativité n'est pas réalisable tant que des factions continuent d'occuper des parties du territoire. Des membres du Conseil d'État et du Conseil des ministres ont entrepris de se rendre dans divers districts pour essayer d'établir l'autorité du Gouvernement dans tout le pays, mais, à quelques exceptions près, ils ne l'ont encore fait que rarement et sans résultats. Les responsables ou administrateurs locaux restent à nommer.

5. La question du Libéria a été très sérieusement examinée lors de la dix-septième session de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO (Abuja, 5 et 6 août 1994). Les hauts responsables réunis à cette occasion ont déclaré, entre autres conclusions, que l'Accord de Cotonou (S/26272, annexe) reste la seule base pour rétablir la paix au Libéria. Réaffirmant que, comme l'établit l'Accord, le Gouvernement national de transition est le Gouvernement libérien légitime, ils ont invité la communauté internationale à reconnaître celui-ci et à lui apporter tout le soutien et toute l'assistance nécessaires. Ils ont approuvé l'action que mènent de nombreux Libériens pour essayer de rétablir la confiance et d'amener le pays à une véritable réconciliation. Ils ont engagé le Gouvernement national de transition, la CEDEAO, l'OUA et l'ONU à coopérer pour établir un nouveau calendrier en vue d'élections libres et régulières. Ils ont condamné avec force la prolifération des factions constatée depuis la signature de l'Accord de Cotonou et ont souhaité un cessez-le-feu immédiat et le désarmement.

6. Mon Représentant spécial m'a informé que plusieurs groupes d'intérêts libériens avaient tenu les 29 et 30 juillet dernier, sur l'initiative du barreau libérien, une "Réunion consultative de citoyens", qui a décidé d'organiser une conférence nationale à laquelle participeraient tous les Libériens intéressés pour déterminer comment faire progresser le processus de paix. Cette Conférence nationale libérienne, prévue du 24 août au 7 septembre 1994, doit réunir le plus large éventail possible de participants, notamment les factions belligérantes et divers groupes représentatifs (l'Association des chefs et des notables, des associations féminines, les partis politiques, les représentants des 13 districts), qui essaieront de s'entendre sur une stratégie de désarmement et, en particulier, sur un calendrier et des délais d'exécution, la date des élections et le mode de scrutin. Le Gouvernement national de transition, a indiqué mon Représentant spécial, souscrit pleinement aux buts de la Conférence.

7. Dans sa déclaration du 13 juillet, le Président du Conseil de sécurité engageait le Gouvernement national de transition à réunir les factions avant le 31 juillet 1994 afin de convenir d'une stratégie de désarmement. Cette réunion a été reportée, a-t-on fait savoir, pour permettre au Gouvernement national de transition de demander aux chefs d'État et aux ministres des affaires étrangères de la CEDEAO de marquer leur approbation d'une Conférence nationale libérienne, afin que celle-ci puisse aider, comme l'espèrent de nombreux Libériens, à parvenir à un consensus sur une stratégie de désarmement et en ce qui concerne les élections.

/...

8. Mon Représentant spécial a discuté du mode de scrutin avec la Commission électorale, le Conseil d'État et les partis politiques. Des documents analysant les différentes possibilités et indiquant ce qu'a été l'expérience d'autres pays qui ont tenu des élections après des conflits prolongés ont été très largement diffusés parmi les organisateurs de la Conférence nationale libérienne, qui, comme on l'a déjà dit, recommandera au Gouvernement national de transition et à la Commission électorale un calendrier des élections et le mode de scrutin à retenir.

III. ASPECTS MILITAIRES

9. Depuis que j'ai présenté mon rapport en date du 24 juin (S/1994/760), les combats entre les Krahn et les Mandingo du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO) se sont poursuivis dans l'ouest du pays. La tension est restée très vive entre ces groupes, malgré les efforts faits par la MONUL, l'ECOMOG et les négociateurs libériens pour les amener à se réconcilier. Les hostilités continuent également au sud-est, où s'opposent le Conseil pour la paix au Libéria (LPC) et le Front national patriotique du Libéria (NPFL), en particulier autour de la plantation Firestone.

10. Les factions ont toutes beaucoup de mal à imposer leur autorité et à garder la situation en main, ce qui se traduit par une recrudescence du banditisme, des exactions contre les civils, notamment les ONG et les observateurs militaires non armés de l'ONU - les éléments du NPFL et de l'ULIMO réquisitionnant d'autorité les véhicules lorsque l'envie leur en prend et des pillleurs s'en prenant aux entrepôts du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Gbarnga et au poste de commandement régional de la MONUL à Tubmanburg. On a également signalé des accrochages entre forces du NPFL, des exécutions publiques à Gbarnga et des atrocités contre les civils qui seraient encore commises par le LPC au sud-est.

11. Il semble aussi qu'il y ait des dissensions internes au NPFL. Dans les districts de Margibi (Konola), Nimba et Maryland, des escarmouches se sont produites entre des groupes de partisans de différents généraux du NPFL. Cela pourrait expliquer le nombre d'exécutions publiques auxquelles, rapporte-t-on, le Front s'est livré.

12. Les Forces armées du Libéria (AFL), la faction Krahn de l'ULIMO, un ministre dissident du NPFL qui fait maintenant partie du Gouvernement national de transition et la Force de défense du Lofa (LDF) ont publié le 26 juillet un communiqué commun demandant la cessation totale des hostilités. Il y a toujours des combats, mais ce communiqué a été interprété, compte tenu des récents mouvements de l'AFL et du LPC à Firestone, comme un réalignement anti-NPFL.

13. En raison de la dégradation de la sécurité, en particulier dans les zones tenues par l'ULIMO et le NPFL, la MONUL a ramené ses équipes d'observateurs de 29 à 21 depuis mon dernier rapport (voir carte jointe). Elle a retiré tous ses observateurs de la région ouest à la suite de l'enlèvement de six d'entre eux le 28 juin à Tubmanburg. Elle maintient tous ceux qui ont été déployés dans la région centrale, mais a retiré, en raison d'un manque de sécurité, ceux qui étaient en poste dans deux des neuf secteurs de la région nord. Des observateurs sont en poste dans trois des neuf secteurs de la région est, mais

/...

la MONUL n'a toujours pas pu en déployer dans les six autres secteurs. Les conditions de sécurité ayant obligé à réduire les activités, 30 observateurs militaires ont été réaffectés au Rwanda.

14. Après l'installation du Gouvernement national de transition, le 7 mars 1994, et conformément à l'Accord de Cotonou, la Commission mixte de contrôle du cessez-le-feu a été remplacée par une Commission des violations, qui à ce jour s'est réunie sept fois. Jusqu'à présent, la Commission a été saisie de 49 cas de violation (41 pour le NPFL, 8 pour l'ULIMO) et en a réglé six. On a signalé depuis le mois de juin 27 violations du cessez-le-feu (20 par le NPFL, 7 par l'ULIMO), dont la plupart font toujours l'objet d'investigations. Le chef des observateurs militaires a demandé par écrit au haut commandement du NPFL et à celui de l'ULIMO des éclaircissements sur les cas non résolus et il attend leurs réponses. La Commission des violations a dû annuler ses deux dernières réunions en raison de l'absence inexplicée des représentants du NPFL et de l'ULIMO.

15. L'ECOMOG manque toujours de moyens matériels et ses difficultés logistiques ne sont pas résolues. Il n'a donc pas encore pu déployer ses contingents dans l'ensemble du pays comme prévu et n'a pas mis de nouveaux effectifs en place depuis mon dernier rapport. Son commandant a été invité à Gbarnga par le chef du NPFL, M. Charles Taylor, pour y discuter du déploiement de contingents dans les zones tenues par le NPFL, comme préalable au désarmement. Les récents remplacements de personnel à la tête de brigades et dans les bataillons, ainsi que les consultations avec le NPFL, contribueront peut-être à créer un climat de plus grande confiance qui permettra à l'ECOMOG de se déployer plus avant dans le pays.

16. Lors de leur session d'Abuja, les chefs d'État de la CEDEAO ont fait ressortir la nécessité de recueillir suffisamment de moyens pour que l'ECOMOG puisse exécuter intégralement le mandat prévu dans l'Accord de Cotonou et pour permettre la démobilisation et la réadaptation des ex-combattants. Je n'ai cessé de souligner dans mes rapports au Conseil de sécurité que l'ECOMOG a absolument besoin qu'on lui donne les moyens de sa tâche. Le 29 juin, j'ai envoyé une lettre à Warren Christopher, Secrétaire d'État des États-Unis, pour l'informer des difficultés financières auxquelles se heurtent les pays qui fournissent des contingents. Dans sa réponse, M. Christopher a souligné la contribution importante déjà apportée par les États-Unis, tant bilatéralement que par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Il a formulé l'espoir que d'autres pays seraient en mesure d'apporter une contribution financière à ce digne exemple de maintien de la paix au niveau régional. En juillet, j'ai également adressé une lettre à plusieurs autres États Membres, leur demandant instamment de fournir ces moyens, en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Mais il semble jusqu'à présent que je n'ai guère été entendu et le Fonds est en train de s'épuiser. On prépare actuellement l'envoi d'une délégation de ministres des affaires étrangères des pays de la CEDEAO auprès des gouvernements donateurs pour solliciter des moyens de financement supplémentaires.

/...

IV. DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION

17. Le processus de désarmement s'est en grande partie interrompu en raison de la poursuite des combats et de l'absence de sécurité persistante. Au 22 août 1994, 3 612 combattants (sur quelque 60 000 au total) avaient été désarmés et démobilisés. Mon Représentant spécial a indiqué que les combattants s'étaient déclarés personnellement prêts à désarmer, mais que leurs chefs semblaient s'y opposer. Depuis mon dernier rapport, 420 combattants seulement ont été désarmés. Les dirigeants des factions ne se sont pas montrés disposés à autoriser leurs combattants à désarmer étant donné la méfiance générale qui règne entre eux et qui est exacerbée par les attaques du LPC contre le NPFL au sud-est, ainsi que par les mouvements militaires qu'effectuent le LPC, les AFL et le NPFL dans la plantation Firestone. C'est jusqu'ici en vain que le Gouvernement national de transition, la MONUL et l'ECOMOG, ainsi que des groupes libériens influents, se sont efforcés de faire cesser les hostilités et d'assurer le dégagement et le désarmement des forces; il convient toutefois d'espérer que la Conférence nationale libérienne, qui doit se tenir sous peu, contribuera à trouver une solution viable permettant de reprendre et d'achever rapidement le processus de désarmement.

18. Devant le ralentissement du désarmement, le personnel civil se trouvant dans les trois centres de démobilisation en activité a été réduit de 60 %. Toutefois, le reste du personnel continuera à fournir aux communautés des services de santé, d'éducation et de conseils. En outre, grâce à l'élément de mobilité prévu dans le programme, une équipe opérant dans un rayon de 100 kilomètres ou à deux heures des centres existants peut démobiliser jusqu'à 150 combattants par jour. Le personnel maintenu en réserve sera immédiatement réaffecté lorsque le désarmement reprendra. Le programme national de Volontaires continue à s'étoffer et quelque 600 anciens combattants prennent part aux travaux rémunérés par des vivres.

V. ASSISTANCE HUMANITAIRE

19. De vastes régions du pays, en particulier à l'ouest et au sud-est, restent inaccessibles aux organismes humanitaires en raison des combats et de l'insécurité générale. En outre, les problèmes de commandement et de contrôle entre les diverses factions ont causé du tort à la distribution de l'aide humanitaire. Le harcèlement des ONG et du personnel civil des Nations Unies, parallèlement au pillage des magasins d'alimentation et des camions de vivres et à la réquisition fréquente de véhicules dans les territoires du NPFL et de l'ULIMO, a déstabilisé la chaîne de ravitaillement des organismes humanitaires et a créé un sentiment d'insécurité parmi la communauté des secouristes.

20. Malgré ces difficultés, les organismes de secours des Nations Unies et les ONG continuent de tout mettre en oeuvre pour aider les personnes déplacées et autres groupes vulnérables. Bien que la MONUL se soit retirée le mois dernier de la région de l'ouest, le Programme alimentaire mondial (PAM) y a envoyé plusieurs convois escortés par l'ECOMOG. Des convois sont aussi acheminés périodiquement de Monrovia à Gbarnga et traversent la frontière à partir de la Côte d'Ivoire.

/...

21. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, les déplacements de population civile se sont accrus. À Monrovia, la recrudescence de maladies diarrhéiques et l'apparition de quelques cas confirmés de choléra montrent bien dans quel état de surpeuplement et d'hygiène précaire se trouvent certains quartiers de la ville. De même, Buchanan n'arrive plus à absorber l'afflux régulier des personnes déplacées en provenance du sud-est, qui se chiffre à une centaine chaque jour. La poursuite des combats entre les deux éléments de l'ULIMO est responsable du déplacement de quelque 75 000 personnes dans les districts de Bomi et de Grand Cape Mount. Selon les informations reçues, de nombreux réfugiés libériens pénètrent chaque jour en Côte d'Ivoire à Tabu.

22. On ne dispose que d'informations éparses sur la plupart des districts du sud-est et du Haut Lofa. Par exemple, depuis que toutes les activités humanitaires ont cessé au Haut Lofa en décembre 1993 – date à laquelle l'ULIMO a pillé et détruit le camp de base du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui desservait la communauté des Nations Unies et des ONG, on n'a guère de nouvelles des Libériens déplacés et des réfugiés sierra-léoniens qui se trouvent dans ce district. L'absence de sécurité a fait avorter plusieurs missions de reconnaissance qu'il était envisagé d'entreprendre afin d'évaluer la situation. Une mission a été finalement envoyée le 20 août 1994 à Voinjama et Vahun, à laquelle ont participé le Gouvernement national de transition du Libéria, la MONUL, l'ECOMOG, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Médecins sans frontières-Belgique, les Services de secours catholique, la Fédération luthérienne mondiale et l'ULIMO. Après avoir évalué les résultats de la mission, les organismes humanitaires détermineront si les conditions se prêtent à la reprise des activités de secours dans la région. Un deuxième vol de ravitaillement médical d'urgence a eu lieu le 24 août.

23. Le rapatriement spontané des réfugiés s'est également ralenti en raison des incertitudes créées par les problèmes de désarmement. Le HCR envisage de lancer un projet pilote de rapatriement organisé et a établi une base d'opérations dans le district de Bong en mars 1994. Depuis lors, il a procédé à l'enregistrement et à la vérification systématiques des rapatriés. L'une des difficultés rencontrées est que nombre d'entre eux traversent la frontière n'importe où, ce qui ne facilite pas les contrôles. Le HCR envisage donc de créer des abris de transit à la frontière afin d'encadrer les réfugiés qui retournent de Côte d'Ivoire et de Guinée.

VI. PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

24. Un consultant s'est rendu au Libéria en juillet 1994 et a recommandé que la MONUL crée un groupe des droits de l'homme, fournisse un appui à un consortium d'organisations des droits de l'homme au Libéria, donne pour instructions aux observateurs militaires des Nations Unies d'inclure dans leurs rapports les violations des droits de l'homme, et engage le Gouvernement national de transition à arrêter une politique concernant le traitement des informations faisant état de violations des droits de l'homme. Mon Représentant spécial a approuvé ces mesures et a entrepris de les mettre en oeuvre dans la mesure où le permet le budget actuel de la MONUL. S'il est certain qu'un gouvernement de transition doté d'un mandat limité et se heurtant à des obstacles politiques complexes risque de ne pas pouvoir faire face comme il convient aux problèmes

/...

des droits de l'homme, il n'en reste pas moins que les informations recueillies peuvent être enregistrées afin d'être remises à un futur gouvernement élu.

VII. ASPECTS FINANCIERS

25. Par sa résolution 48/247 A du 5 avril 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 4 359 100 dollars (soit un montant net de 4 232 900 dollars) pendant une période de trois mois, afin d'assurer le fonctionnement de la MONUL, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger la Mission au-delà du 21 avril 1994.

26. Par sa résolution 48/247 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée a par ailleurs autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 9 922 700 dollars (soit un montant net de 9 449 300 dollars) pour la période allant du 22 avril au 22 octobre 1994.

27. Au 31 juillet 1994, sur le montant de 39,8 millions de dollars mis en recouvrement auprès des États Membres, les contributions non réglées au compte spécial de la MONUL s'élevaient à 18,9 millions de dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 535 800 000 dollars.

28. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria, les contributions volontaires reçues au 31 juillet 1994 s'élevaient à 17,5 millions de dollars, montant sur lequel des dépenses se chiffrent au total à 14,5 millions de dollars ont été autorisées.

VIII. OBSERVATIONS

29. Je suis au regret de devoir indiquer que, depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité en date du 24 juin (S/1994/760), la situation s'est encore aggravée au Libéria. Les factions continuent à tenir du territoire. Chacune d'entre elles se heurte à de nombreux problèmes de commandement et de contrôle. Les déplacements de population à partir des districts du sud-est et de l'ouest continuent d'augmenter à chaque nouvelle vague de combats et à chaque annonce d'atrocités commises contre des civils. L'ECOMOG n'est pas encore entièrement déployé et la MONUL s'est récemment retirée de la région de l'ouest.

30. Les rumeurs d'une scission au NPFL semblent fiables étant donné la multiplication des informations faisant état d'exécutions publiques. La dissidence au sein de l'ULIMO n'a toujours pas été réglée. Les Forces armées du Libéria, le Conseil pour la paix au Libéria et le groupe Krahn de l'ULIMO semblent se rallier aux dissidents du NPFL et prépareraient actuellement une offensive militaire contre le NPFL. Mon Représentant spécial a rappelé à tous les Libériens que l'Organisation des Nations Unies ne peut jouer un rôle utile que si le Gouvernement national de transition et les parties font preuve de la volonté politique nécessaire pour appliquer l'Accord de Cotonou de juillet 1993 et pour rétablir la paix et la stabilité auxquelles le peuple libérien aspire depuis si longtemps. Dans ce contexte, je me félicite que les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO aient réaffirmé leur attachement à

/...

l'Accord de Cotonou en déclarant qu'il constitue le seul cadre permettant de rétablir la paix au Libéria.

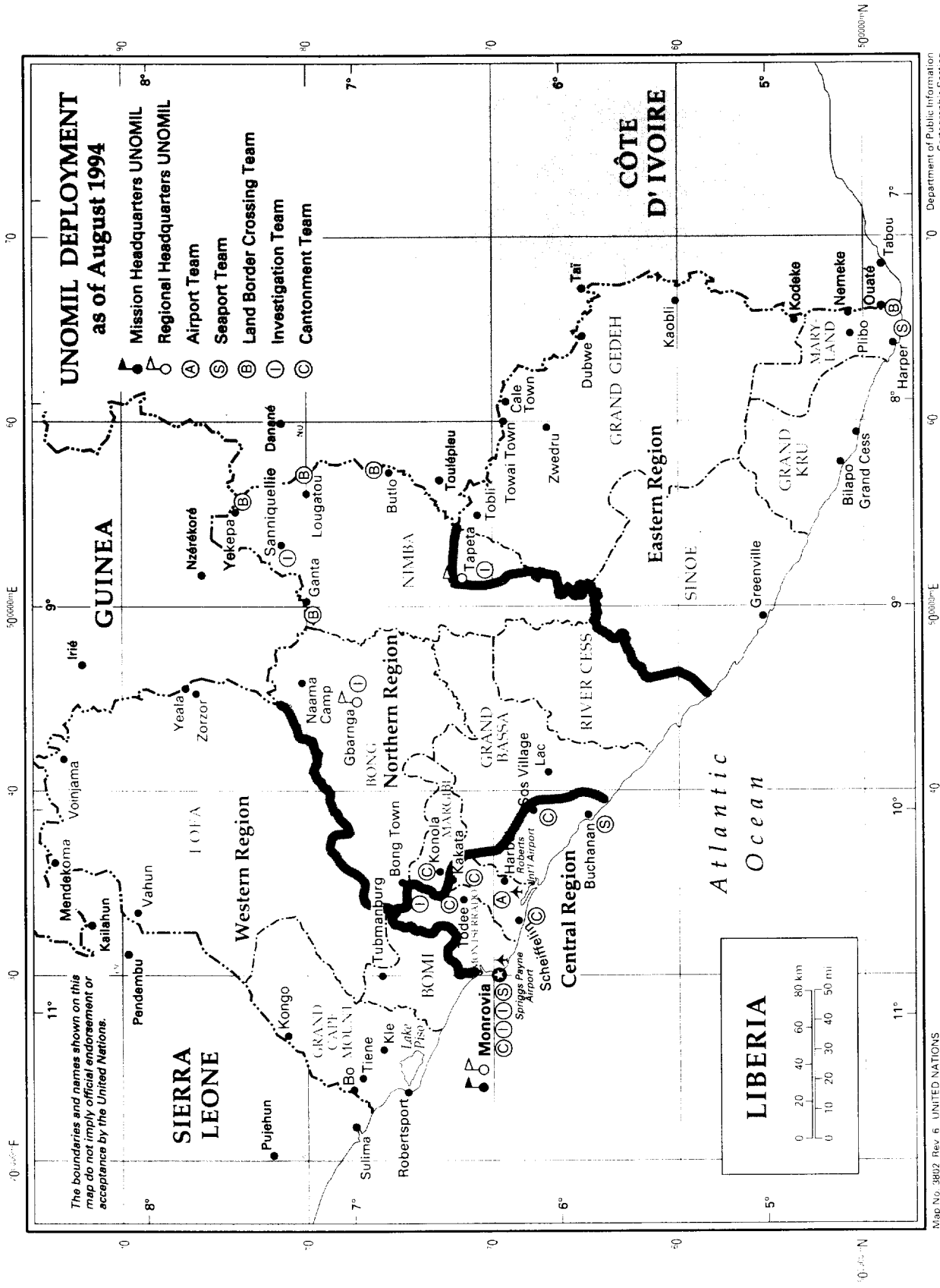
31. Le désarmement a maintenant virtuellement cessé et rien n'indique clairement quand les élections auront lieu ni même si elles pourront se tenir. En fait, les observateurs craignent que certaines des parties préfèrent chercher à résoudre le problème par l'affrontement militaire, au lieu de promouvoir le processus démocratique auquel elles se sont engagées aux termes de l'Accord de Cotonou. Bien que la Conférence nationale libérienne ne soit pas celle que le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement national de transition d'organiser afin de se pencher plus particulièrement sur la question pressante du désarmement, nombreux sont ceux au Libéria qui espèrent que cette conférence contribuera à réactiver le processus de paix et facilitera un accord sur les questions essentielles du désarmement et des élections. À cet effet, j'ai donné pour instructions à mon Représentant spécial de prêter appui à la conférence.

32. Je dois toutefois souligner que c'est avec une préoccupation croissante que j'ai suivi l'évolution récente de la situation et ai constaté l'absence de progrès dans le processus de paix au Libéria. J'ai donc récemment décidé d'envoyer au Libéria une mission d'établissement des faits dirigée par M. Lakhdar Brahimi. Cette mission, qui se trouvait toujours à Monrovia lors de l'établissement du présent rapport, examinera la situation et me donnera des avis sur la ligne de conduite la plus appropriée qu'il conviendra d'adopter en fonction de l'issue de la Conférence nationale panlibérienne. J'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité, dans le cadre de mon prochain rapport, les recommandations nécessaires, y compris sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies au Libéria, avant l'expiration du mandat de la MONUL le 22 octobre 1994. En outre, j'ai récemment envoyé en Ouganda une équipe dirigée par le chef du Groupe des observateurs militaires et comprenant un responsable du Gouvernement national de transition du Libéria, afin de tirer certaines leçons de l'expérience ougandaise quant à la manière dont l'Ouganda avait résolu sa crise. L'Ouganda est un des rares pays africains ayant réussi la démobilisation d'un grand nombre d'anciens combattants.

33. Enfin, je tiens à réaffirmer mon appui à l'appel récemment lancé par les chefs d'État des pays de la CEDEAO pour trouver les ressources financières devant permettre à l'ECOMOG d'accomplir sa tâche conformément à l'Accord de Cotonou. Sans appui financier international, l'ECOMOG continuera d'être sérieusement entravé dans ses efforts louables visant à s'acquitter pleinement de son mandat au Libéria. J'estime que le niveau clairement insuffisant de cette assistance a contribué à la lenteur des progrès accomplis dans le processus de paix.

34. Je tiens également à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. Trevor Gordon-Somers, ainsi qu'au personnel militaire et civil de la MONUL, pour le dévouement et la compétence avec lesquels ils ont accompli leur tâche dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

/...



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Department of Public Information
Cartographic Section

Map No. 3802 Rev. 6 UNITED NATIONS
August 1994